

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Porter à connaissance déposé CAP RECYCLAGE 41 pour les modifications envisagées pour ses installations exploitées au 5 rue de la Vallée du Loir à SAINT-AMAND-LONGPRE ;

Par arrêté du 24 novembre 2023, le préfet de Loir-et-Cher a décidé d'une consultation du public par voie électronique sur le porter à connaissance déposé par la société CAP RECYCLAGE 41 dans la perspective d'apporter des modifications pour ses installations exploitées au 5 rue de la Vallée du Loir à SAINT-AMAND-LONGPRE.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-19-2 du Code de l'environnement, cette consultation sera déroulée exclusivement par voie électronique. Les documents seront disponibles sur le site des services de l'État en Loir-et-Cher à l'adresse suivante : <https://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Participation-du-public/Consultations-2023>

La consultation se déroulera du lundi 18 décembre 2023 au mardi 2 janvier 2024 inclus.

Pendant cette période, le public pourra formuler ses observations, **par voie électronique uniquement**, en les déposant à l'adresse suivante : **pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr** et en précisant dans l'objet « consultation CAP RECYCLAGE 41 ».

Au terme de la consultation, l'instruction de la demande de CAP RECYCLAGE 41 reprendra et M. le préfet statuera à son sujet en accordant ou refusant un arrêté complémentaire.